

Séance du 10 octobre 2024

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 47/2024

1-2

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 004-210400131-20241010-2024DCM47-DE

---- L'an deux mille vingt-quatre
le **10 octobre 2024** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 30 septembre 2024

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **MACCARIO**
Fabrice, **LERDA** Serge, **ARMINGOL** Elisabeth, **WALCZAK** Franck

2 absents excusés : **DANEL** Mauricette, **WEBER** Hélène

3 absents : **SECHEPINE** Elisabeth, **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI**
Nicolas

1 pouvoir : **DANEL** Mauricette à **AVINENS** René

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET : COMMISSION D'EXAMEN SPECIFIQUE AUX DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

--- Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public et le lancement de la procédure, il y a lieu de désigner par un vote spécifique, la commission d'examen des offres.

--- Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise la composition de cette commission.

--- Outre le Maire (ou son représentant) la commission comprendra trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il sera procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

--- Une seule liste en présence,

--- Ont été élus à bulletins secrets, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste :

Membres titulaires

André CHAILLAN
Frédéric ROBERT
Élisabeth ARMINGOL

Membres suppléants

Christian DELMAERE
Nicole TURCAN
Serge LERDA

--- Monsieur le Maire rappelle qu'en tant que président de la commission, il peut inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence aux réunions de la commission qui auront une voix consultative. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. Peuvent également participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un agent de la collectivité territoriale désigné par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS

Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT